Image not found or type unknown

Conseil juridique concernent une erreur de facturation

Par **laurent**, le **17/07/2009** à **23:01**

Bonjour,il y a 2 ans nous avons fait faire une chape liquide dans notre maison ,par un artisan.celui ci c'est tromper dans sa facture,en oubliant de nous facturer la fourniture.nous avons regler la somme demander immediatement apres reception de la facture, ensuite plus de nouvelle de cette artisan .subitement cette artisan nous demande maintenant au bout de 2 ans de lui regler une certaine somme soit disant equivalante a la fourniture.somme nous obliger de regler cette somme,en sachant que jamais un devis n'a ete signer de notre pars et que cette somme ne correpond pas a l'accord trouver au prealable

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés